



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2024



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

Madame, Monsieur,

La hausse du nombre des accidents routiers en 2023 après une diminution en 2022 nous confirme que rien n'est gagné d'avance. Malgré tout, le bilan du nombre de tués en 2023 sur les routes du département s'est nettement amélioré avec 12 personnes décédées contre 17 en 2022.

Les efforts doivent se poursuivre. Le nouveau document général d'orientations (DGO) 2023-2027 signé le 9 février 2023, en présence de Mme Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière, fixe les orientations suivantes :



- le risque routier professionnel
- les deux-roues-motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche
- les seniors
- les jeunes de 18 à 29 ans

La lutte contre l'insécurité routière et les drames humains qu'elle provoque ne pourra passer que par une modification significative et durable des comportements des usagers et en premier lieu, par le respect scrupuleux des règles du code de la route. L'analyse de l'accidentalité récente confirme la prégnance de cette problématique, notamment avec des refus de priorité trop fréquents.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) dresse le bilan de l'accidentalité et des actions de prévention routière réalisées par la préfecture ou les partenaires sur l'année 2023. Il met l'accent sur les enjeux définis dans le DGO. Il présente également les actions de prévention programmées sur l'année en cours.

Je souhaite remercier tous ceux qui s'investissent dans cette politique publique : intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), associations, entreprises, collectivités locales, services de l'État, gestionnaires des routes, établissements scolaires.... Nous avons tous un rôle à jouer, à titre individuel ou collectif, afin de faire progresser la sécurité sur la route.

Sécurité Routière, Vivre ensemble !


Jean Salomon
Préfet des Hautes-Pyrénées

Table des matières

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic.....	4
II. L'accidentalité départementale 2023.....	5
1. L'accidentalité générale et ses tendances.....	5
2. La répartition des accidents.....	6
a. Selon le mois.....	6
b. Selon le jour de la semaine	6
c. Selon l'heure de la journée	7
d. Selon la catégorie d'usagers.....	7
3. L'analyse des causes des accidents.....	8
a. Les causes des accidents.....	8
b. Les accidents mortels.....	8
4. Analyse par rapport aux enjeux du DGO 2023-2027.....	9
a. Le risque routier professionnel.....	9
b. Les deux-roues motorisés.....	10
c. Les conduites à risques	11
d. Les nouveaux modes de mobilité dite « douce ».....	12
e. Les seniors.....	13
f. Les jeunes de 18 à 29 ans.....	13
III. Le DGO et le PDASR.....	14
1. Rappel des enjeux du DGO.....	14
2. Le plan départemental de sécurité routière.....	14
3. Bilan 2023 en termes d'actions de prévention.....	15
a. Bilan des interventions en régie par le bureau sécurité routière.....	15
b. Les élus référents sécurité routière.....	18
c. Le dispositif Label Fête.....	18
d. Bilan des interventions des associations.....	18
e. Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt.....	20
4. Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2024.....	21
a. Les projets 2024 en régie ou accompagnés des partenaires.....	21
b. Le financement des actions 2024.....	23
IV. Annexes.....	24

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic

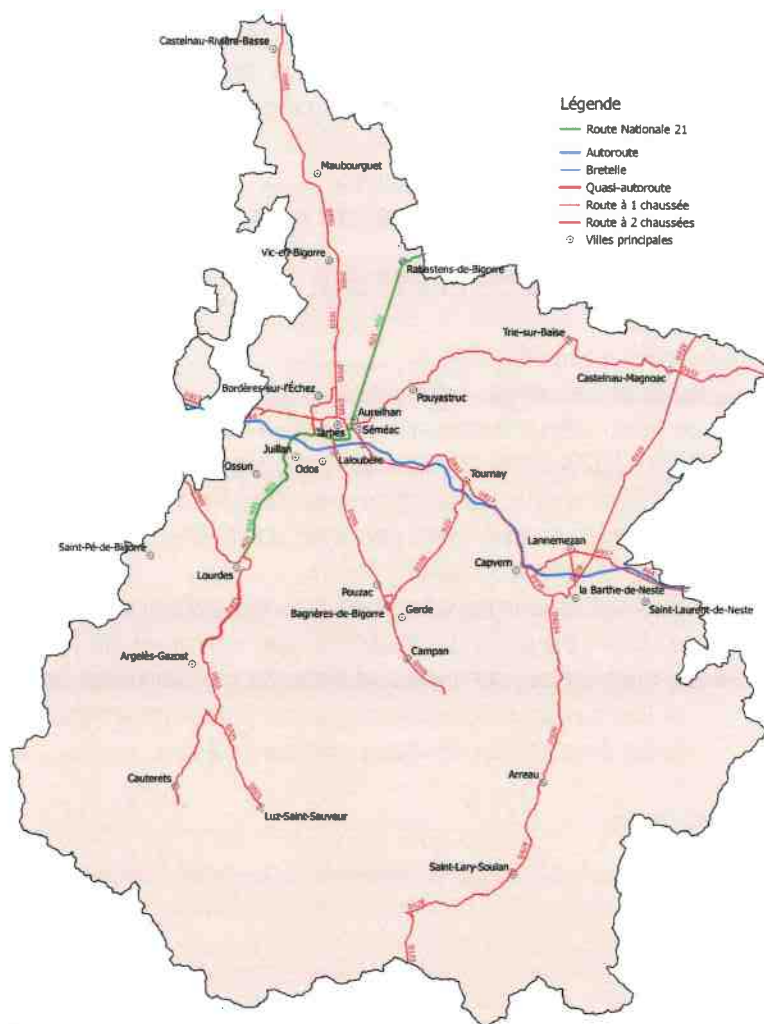
Le réseau structurant est géré par 3 gestionnaires routiers différents :

- Le réseau national concédé autoroutier qui traverse le département d'Est en Ouest avec l'autoroute A64 sur 57 km.
- La route nationale 21 arrive du Gers depuis le Nord du département vers le Sud jusqu'à Lourdes en passant par Tarbes sur 43 km.
- Les routes départementales (3005 km) qui représentent 44 % des routes du département dont 1 379 km en montagne. Sur l'ensemble de son réseau, le conseil départemental a choisi de remettre 135km de routes à 90km/h depuis le 3 juillet 2020.

Enfin, le réseau des voies communales avec 3 616 km soit 54 % des routes du département.

Le tiers sud du département est une région montagneuse dont les vallées sont des axes structurants.

Tarbes représente la première agglomération du département. Elle concentre la majorité du trafic. Vient ensuite la commune de Lourdes et son attraction touristique.



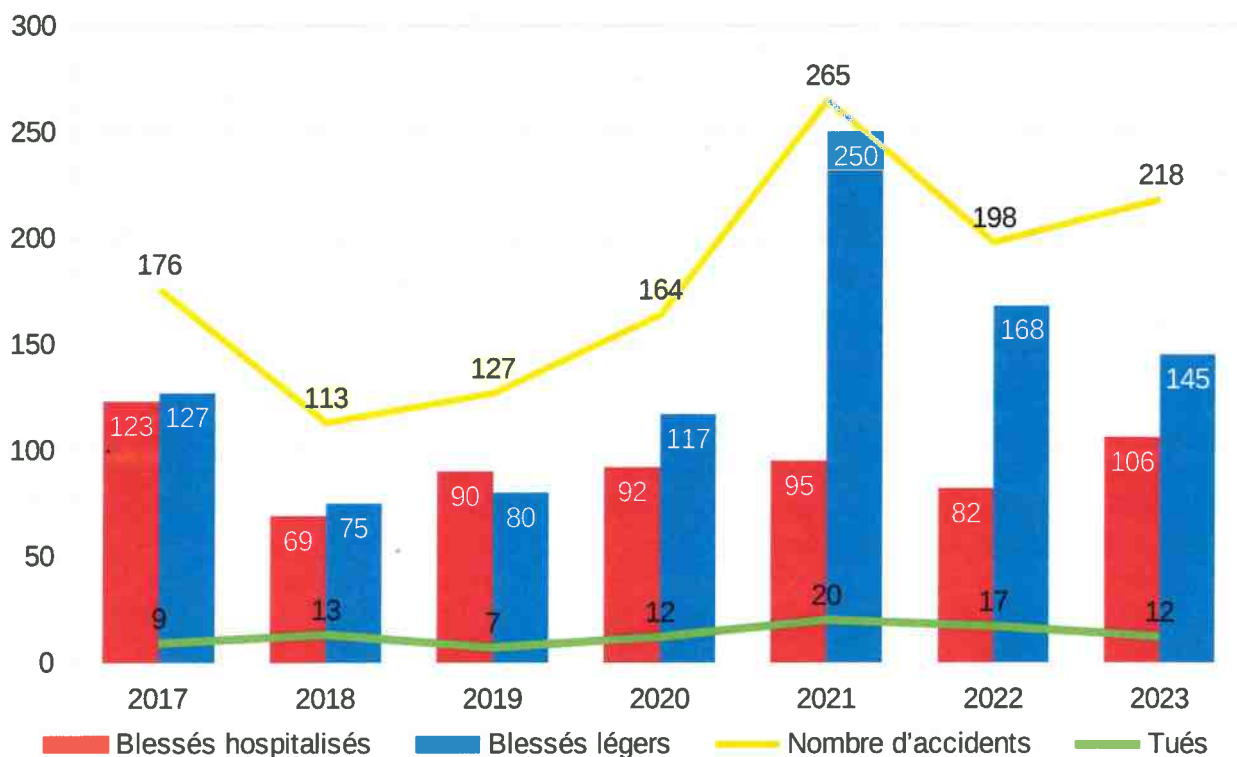
II. L'accidentalité départementale 2023

1. L'accidentalité générale et ses tendances

En 2023, 218 accidents, 12 morts et 251 blessés dont 106 blessés hospitalisés ont été dénombrés dans le département.

Le nombre d'accidents repart à la hausse par rapport à 2022 et reste bien au-dessus des chiffres des années avant 2020. Toutefois, le nombre de tués est bien inférieur (-5). Comme en 2022, le nombre de blessés légers est supérieur au nombre de blessés hospitalisés toutefois l'écart tend à se réduire.

52,8 % des accidents ont eu lieu en agglomération en 2023. Tarbes et les villes limitrophes concentrent près de 21 % des accidents.

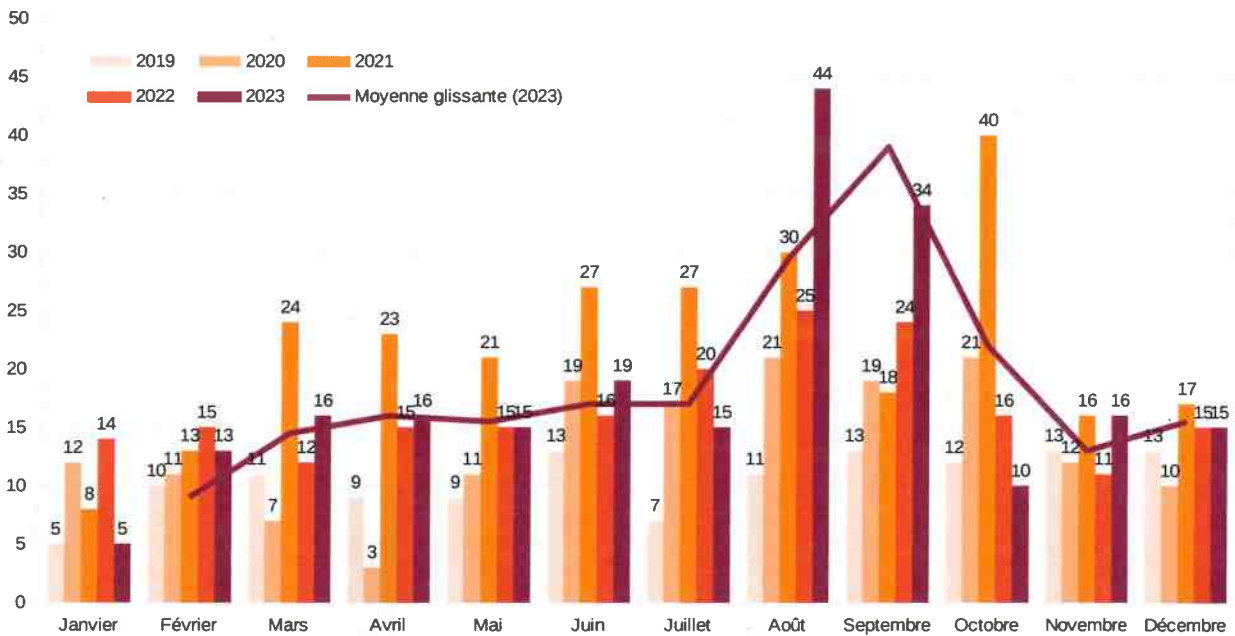


Nombre d'accidents, de blessés et de tués sur les 7 dernières années

L'année 2023 est considérée comme une année normale en termes de trafic et donc comparable en matière d'accidentalité à 2019.

2. La répartition des accidents

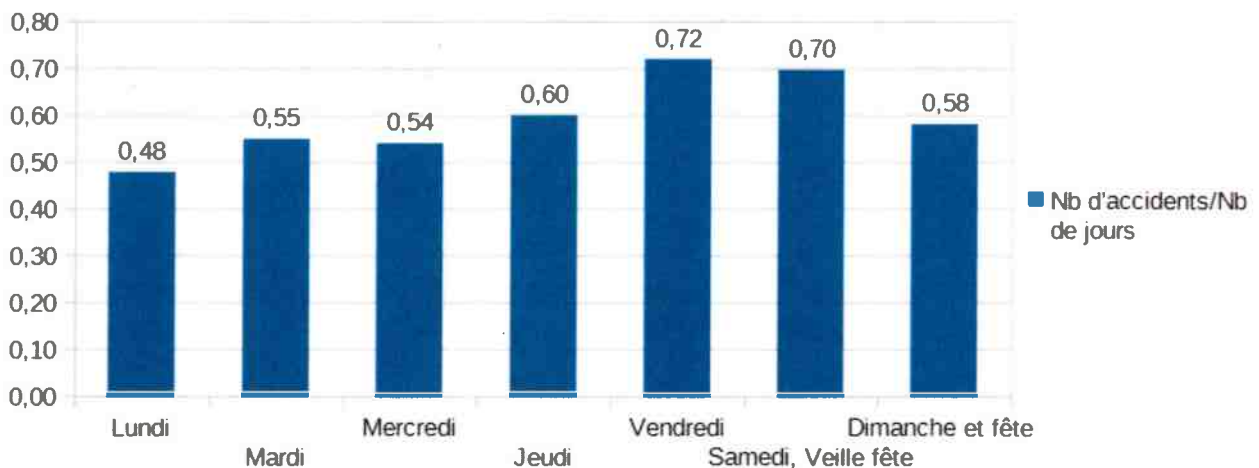
a. Selon le mois



Répartition mensuelle des accidents entre 2019 et 2023

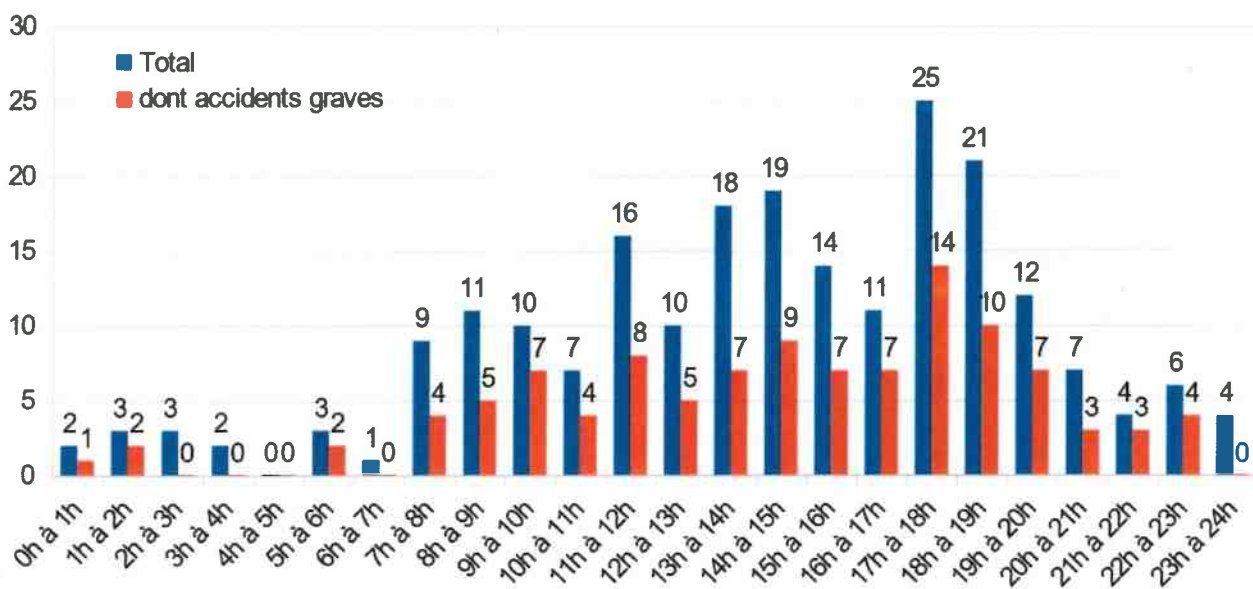
Entre 2022 et 2023, la répartition mensuelle des accidents montre un nombre comparable d'accidents de janvier à juillet et d'octobre à décembre mais on constate une forte augmentation du nombre d'accidents en août (+19) et septembre (+10). La période estivale a particulièrement été difficile pour les cyclistes car 21 des 43 accidents les impliquant ont eu lieu entre août et septembre.

b. Selon le jour de la semaine



Globalement, les vendredis et samedis ou veilles de fête sont les jours les plus accidentogènes sur l'année 2023.

c. Selon l'heure de la journée



Les accidents se produisent essentiellement pendant la journée de 7h à 23h avec des pics pendant les horaires pendulaires entre 7h et 10 h, entre 11h et 15 h et entre 17h et 20h. La période 17h à 18h est la plus accidentogène de la journée.

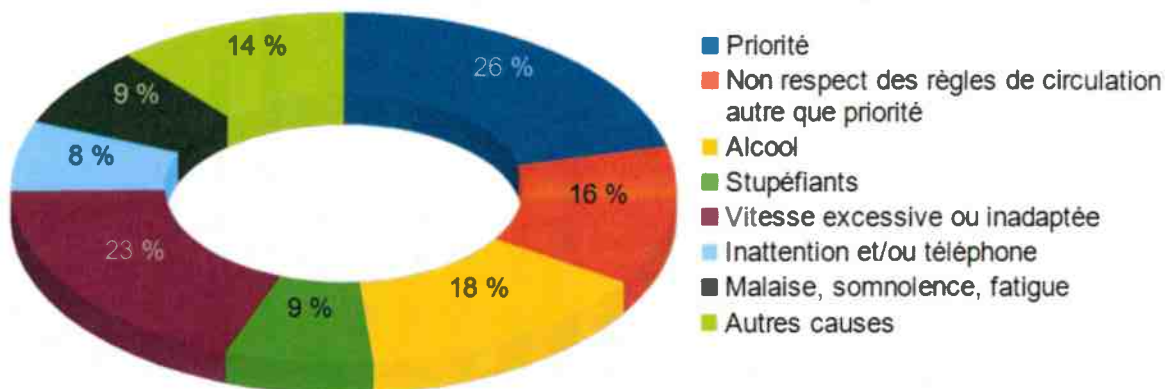
d. Selon la catégorie d'utilisateurs



73,4 % des accidents impliquent des véhicules légers. Les usagers vulnérables sont également fortement représentés avec 35,2 % répartis comme suit : vélos 19,7 %, piétons 14,7 % et EDP-m 1,4 %. Enfin les 2 roues-motorisées (2RM) sont également très impliqués avec 27,5% soit 18,4 % de motos lourdes, 7,3 % de cyclomoteurs et 1,8 % de motos légères.

3. L'analyse des causes des accidents

a. Les causes globales des accidents

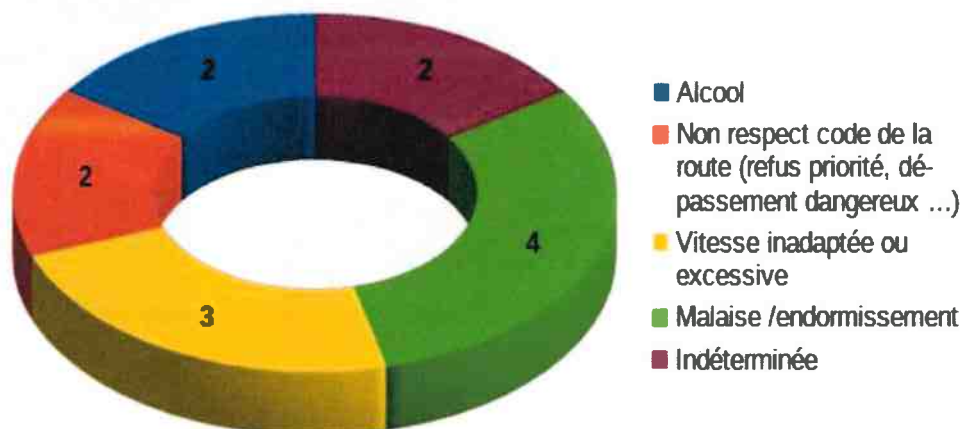


nota : - le total est supérieur à 100 % car un accident peut avoir plusieurs facteurs
- non respect des règles de circulation : contresens, dépassement dangereux, changement de file, non respect des distances de sécurité

74,8 % des accidents et 50 % des accidents mortels sont liés à des comportements inadaptés ou dangereux. Le non-respect de la priorité (priorité à droite, arrêt au stop ou priorité des piétons sur passages protégés) est encore responsable de plus du quart des accidents. La vitesse, qu'elle soit excessive ou inadaptée, est la cause de 23% des accidents soit une augmentation de 8% par rapport à 2022. L'alcool est aussi toujours en augmentation dans les causes d'accidents passant de 15 à 18 %. Les stupéfiants passent également de 6 à 8 %.

b. Pour les accidents mortels

Sur les 12 morts intervenus en 2023, 7 sont intervenus hors agglomération et 5 en agglomération.



Le nombre de tués a baissé en 2023 passant de 17 à 12. Seuls 4 accidents sur 12 ne sont pas le fait de comportements inadaptés.

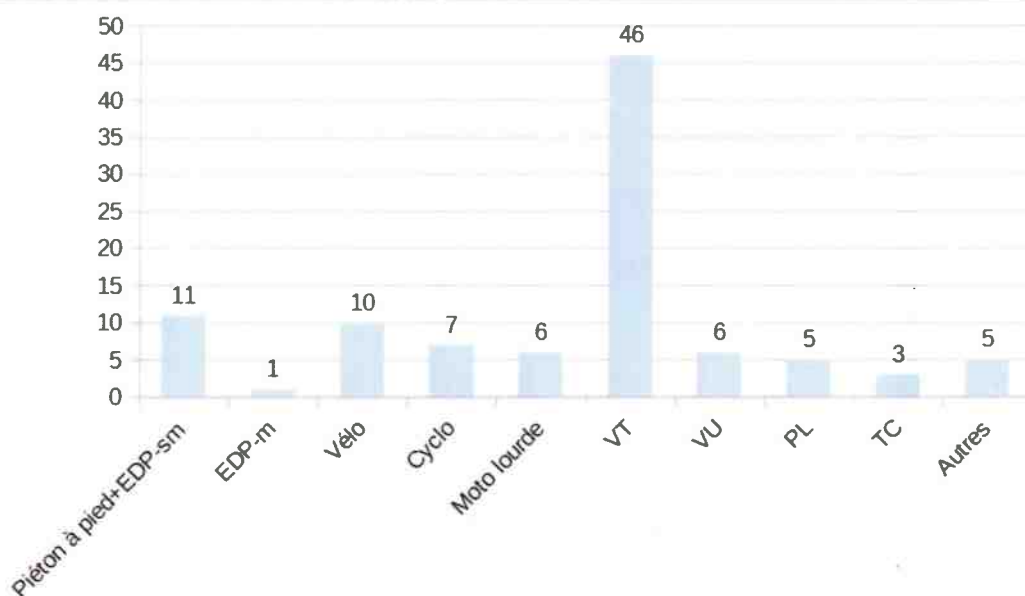
4. Analyse par rapport aux enjeux du DGO 2023-2027

a. Le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel comprend les trajets effectués dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les trajets domicile-travail.

Globalement en 2023, le risque routier professionnel est impliqué dans 28,7% des accidents dont 2 accidents mortels soit une baisse de 1,39 % par rapport à 2022. 29 % des blessés et 21,7% des blessés hospitalisés impliquent des usagers effectuant un trajet professionnel (domicile-travail et utilisation professionnelle). Les trajets domicile-travail sont un peu plus représentés dans cette catégorie. La responsabilité de l'accident incombe majoritairement au conducteur utilisant son véhicule dans le cadre professionnel ou sur son trajet domicile-travail comme le montre le tableau ci-dessous.

	Nombre d'accidents	Nombre de tués	Nombre de blessés	Nombre de blessés hospitalisés
Utilisation professionnelle	29	1	37	13
Utilisation professionnelle ET conducteur responsable de l'accident	21	1	26	8
Trajet domicile – travail	33	1	41	10
Trajet domicile – travail ET conducteur responsable de l'accident	22	0	29	8



La majorité des accidents dans le cadre professionnel se produisent en véhicules légers (véhicules de tourisme et véhicules utilitaires), avec néanmoins quelques accidents chez les usagers vulnérables (piétons, vélos, EDP-m ou sm) en augmentation par rapport aux 18 de 2022. Le nombre de professionnels de la route accidentés (poids lourds et autobus) varie entre 6 et 8 sur les 3 dernières années.

b. Les deux-roues motorisés

Les deux roues-motorisés (2RM) sont impliqués dans 27,5% des accidents soit une baisse de 6,8 % par rapport à 2022. Le département compte 1 tué en 2RM parmi les 12 tués en 2023 contre 6 sur 17 en 2022. La baisse est également présente chez les blessés avec 27,1 % en 2023 contre 30,4 % en 2022 et chez les blessés hospitalisés avec 32,1 % en 2023 contre 45,1 % en 2022. La baisse profite essentiellement aux cyclomoteurs.

	Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés total	Nb de blessés hospitalisés
Global	60	1	68	34
Dont le conducteur de 2RM est responsable de l'accident	42	1	46	22

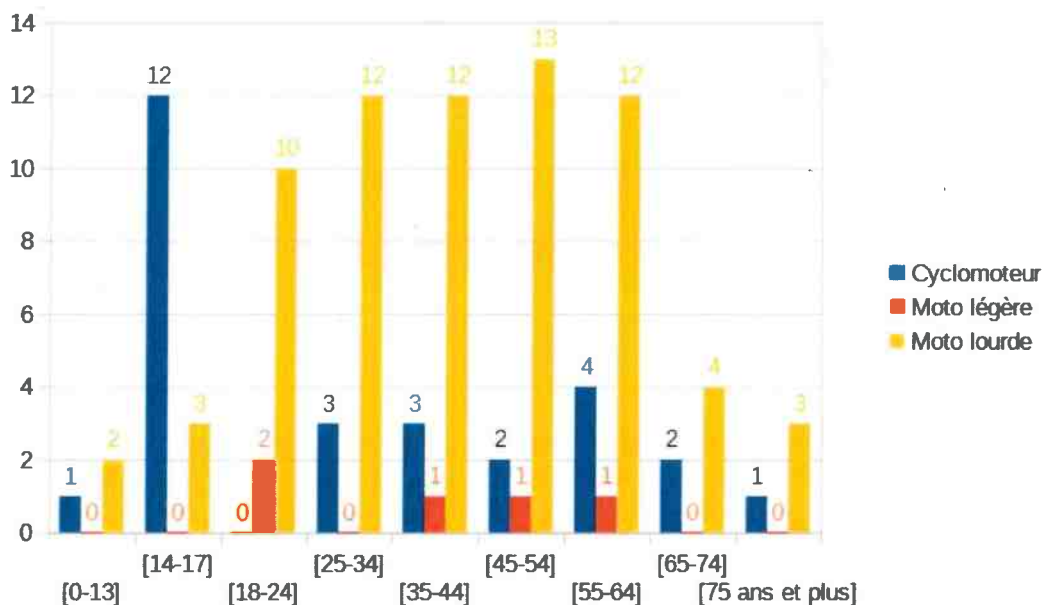
Dans 70 % des cas, les 2RM sont responsables des accidents

Type de véhicule	Nombre d'accidents
Cyclomoteurs*	16
Moto légère**	4
Moto lourde ***	40

Cyclomoteurs* : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de moins de 50 cm³

Moto légère** : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM d'une puissance comprise en 50 cm³ et 125 cm³

Moto lourde*** : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de plus de 125 cm³



Répartition par âge et par catégorie de 2RM

Les jeunes de 14 à 17 ans sont les plus impliqués en cyclomoteurs. Par contre, les accidents avec des motos lourdes touchent uniformément toutes les tranches d'âge entre 18 et 64 ans.

c. Les conduites à risques :

Les conduites à risques comprennent l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, le non-respect des priorités et les distracteurs (l'usage du téléphone notamment).

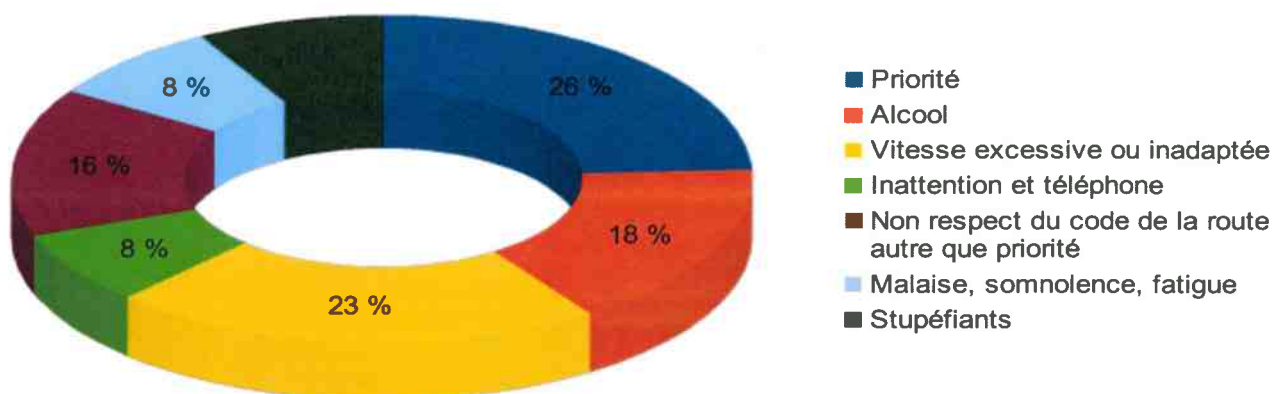
Causes	Accidents		Tués	Blessés		Dont blessés hospitalisés	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Alcool*	36	18 %	2	51	21%	15	15%
Stupéfiant*	15	9 %	0	17	9%	7	8%
Alcool ou stupéfiant	39	18 %	2	54	22%	16	15%
Alcool et stupéfiant	7	3 %	0	9	4%	4	4%
Vitesse excessive ou inadaptée	50	23 %	3	51	20%	21	20%
Non-respect des priorités	56	26 %	2	68	27%	30	28%
Distracteurs, inattention**	17	8 %	0	16	6%	8	8%

*Les pourcentages sont calculés par rapport aux accidents pour lesquels le contrôle a été effectué soit 205 accidents pour le contrôle alcoolémie et 170 accidents pour les contrôles stupéfiants.

**Trop peu d'accidents font l'objet d'une analyse concernant l'utilisation du téléphone portable. Afin d'avoir des données pertinentes, l'analyse porte sur les distracteurs ET les accidents ayant pour cause l'inattention.

L'alcool ou les drogues sont présents dans 18 % des accidents et représentent 2 tués sur 10. La vitesse excessive ou inadaptée est en cause dans 23 % des accidents soit une augmentation de 7 % et représente 3 tués sur 10. Le facteur distracteurs/inattention est présent dans 8 % des accidents et a généré 6 % des blessés.

Le non-respect des priorités est le facteur le plus représenté avec une présence dans 26 % des accidents, 2 tués sur 12 et 27 % des blessés dont 28 % des blessés hospitalisés.



Répartition des accidents selon les causes

Nota : le total dépasse 100 % car certains accidents ont plusieurs facteurs.

d. Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » :

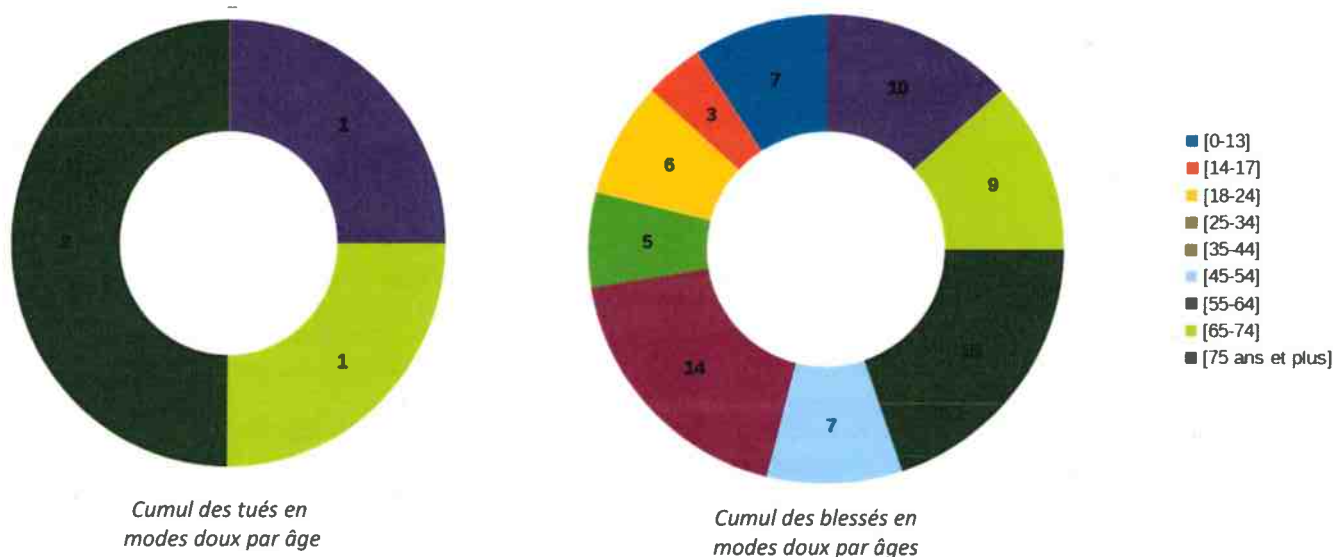
Dans cette catégorie, sont recensés les vélos (y compris à assistance électrique), les engins de déplacement personnel motorisés EDP-m (trottinettes électriques notamment) et la marche.

Les mobilités douces sont impliquées dans 35 % des accidents soit une augmentation de 7,2 % par rapport à 2022. Quatre tués sont enregistrés dans cette catégorie (3 cyclistes et 1 piéton) en 2023. Ils représentent 30,3 % des blessés (+10,7 % par rapport à 2022) et 34 % des blessés hospitalisés (+9,6 % par rapport à 2022).

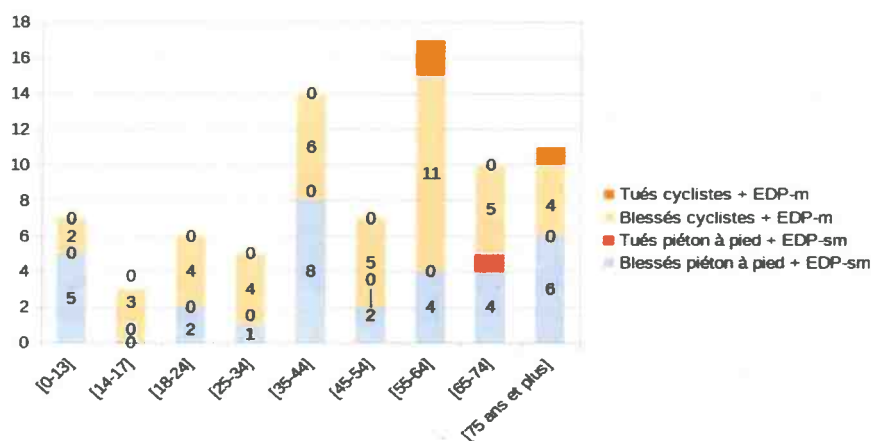
Les accidents d'EDP-m restent marginaux, toutefois la pratique de ce mode de déplacement s'intensifiant, le nombre d'accidents risque d'augmenter d'autant que la vitesse associée parfois au manque de protection sont des facteurs aggravants.

Concernant les cyclistes, il est à noter que plus de la moitié des accidents sont graves ou mortels.

Cumul des victimes (tués et blessés) piétons+EDP-sm et cyclistes+EDP-m par âge



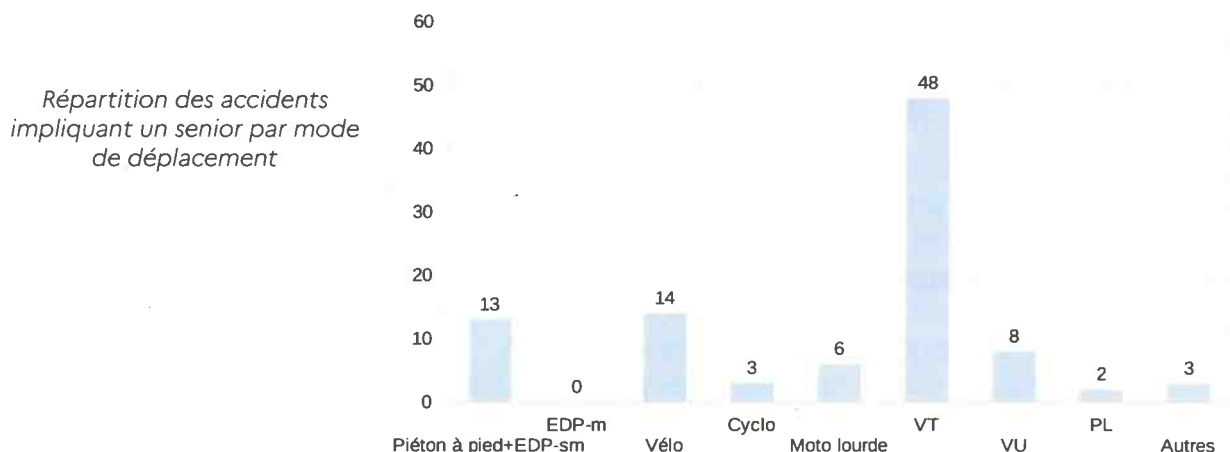
Toutes les tranches d'âge sont représentées dans les victimes en modes doux avec une sur-représentation des 55-64 ans suivis par les 35-74 ans et les + de 75 ans. Les 4 tués ont plus de 55 ans.



Sur les 43 accidents impliquant un cycliste, 19 impliquent un cycliste seul.

e. Les seniors

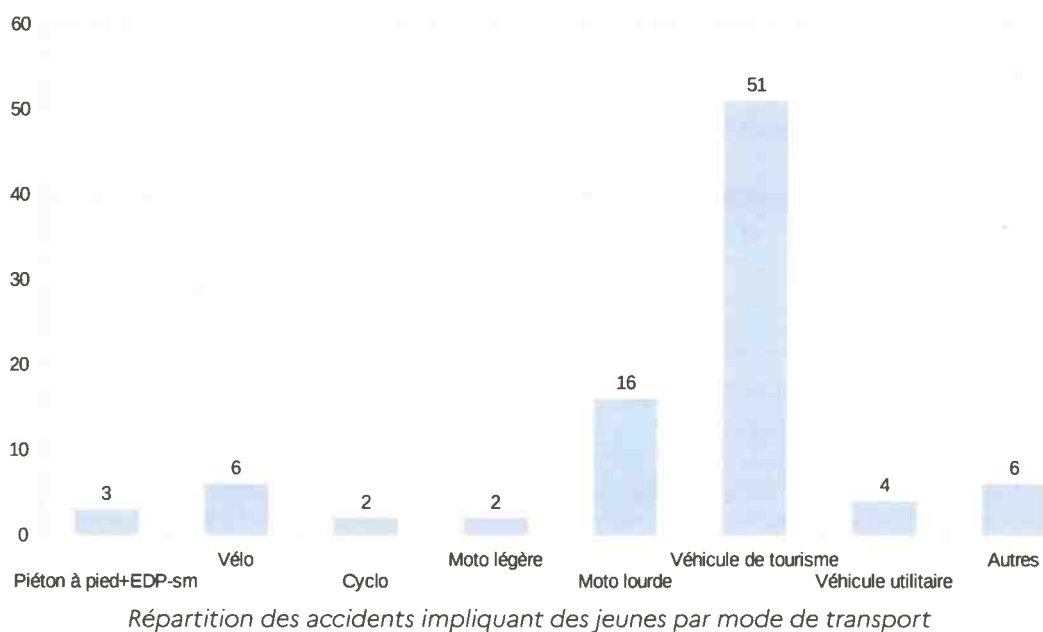
27,5 % des accidents impliquent des seniors (+ de 65 ans) soit - 12,5 % par rapport à 2022. Cette catégorie compte 4 tués sur les 12 tués de l'année. Ils représentent également 27,9 % (+2,7 %) des blessés et 34 % (+13,3 %) des blessés hospitalisés.



Les accidents impliquant des véhicules légers restent majoritaires et sont en augmentation (+11) comme, dans une moindre mesure le nombre d'accidents de piéton (+2) et de cyclistes (+3) par rapport 2022.

f. Les jeunes de 18 à 29 ans

Les jeunes sont impliqués dans 30 % des accidents (- 4 %) et représentent 1 seul des 12 tués. Cette tranche d'âge recense 29 % de blessés graves (31 blessés hospitalisés) et sont très fortement impliqués dans les accidents puisqu'ils sont présumés responsables dans 70 % des accidents.



Les jeunes sont majoritairement impliqués dans des accidents de voitures mais également de 2 roues-motorisés.

III. Le DGO et le PDASR

1. Rappel des enjeux du DGO

Le document général d'orientation 2023– 2027 a été signé le 9 février 2023, en présence de la déléguée interministérielle à la sécurité routière, par le préfet, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires ruraux de France, la présidente de l'association départementale des maires, la procureure de la République et la directrice académique des services de l'éducation nationale. Il fixe les enjeux et les orientations d'action en matière de sécurité routière dans le département pour les 5 années.

Les enjeux déterminés sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires concernés, sont les suivants :

- le risque routier professionnel
- les deux-roues-motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche
- les seniors
- les jeunes de 18 à 29 ans

Ces enjeux sont un fil conducteur pour les actions et l'ensemble des plans départementaux de sécurité routière de la période. Le bilan et les actions seront donc analysés dorénavant en fonction des enjeux prioritaires ci-dessus.

2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière

Le PDASR regroupe, sous l'autorité du préfet, l'ensemble des moyens et dispositifs de lutte contre l'insécurité routière au niveau départemental. Le PDASR est élaboré de façon annuelle, dans le cadre de la politique locale de sécurité routière. Elle est portée par la directrice des services du cabinet, chef de projet sécurité routière, et son animation relève de la responsabilité de la coordinatrice départementale de sécurité routière.

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre de tués	Pourcentage de blessés
Le risque routier professionnel	27,3 %	2	29 %
Les deux roues-motorisés	27,8 %	0	27,1%
Les conduites à risque	74,8 %	6	76,50 %
Les modes doux	35,0 %	2	30,3 %
Les seniors	27 %	3	34,0 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	31 %	1	29,0 %

3. Bilan 2023 en termes d'actions de prévention

a. Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière

- Le risque routier professionnel

Le club sécurité routière s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2023. La première réunion en janvier 2023 sous la présidence de Mme Florence Guillaume, Déléguée interministérielle de sécurité routière a permis de valider la mise en place d'un **forum du risque routier professionnel**. L'ensemble des partenaires ont pu échanger avec la Déléguée.

Le 25 mai 2023, semaine de la sécurité routière au travail s'est tenu le forum au centre commercial du Méridien à Ibos (voir affiche et programme en annexe). De nombreux stands ont été déployés toute la journée pour :



- une sensibilisation sur les angles morts avec Kéolis et l'entreprise de transports Barcos,
 - une sensibilisation au franchissement en sécurité des passages à niveau avec la SNCF,
 - une simulation de conduite multi-machines sur simulateur financé par la MSA,
 - une simulation d'un environnement de conduite en véhicule léger et en poids lourds avec un casque de réalité virtuelle tenu par l'ASMT,
 - une sensibilisation au port de la ceinture avec le Test au choc de l'association Prévention Routière,
 - 2 ateliers d'alternatives aux déplacements en voiture par Wimoov et les cyclomotivés
 - de la prévention à l'alcoolémie au volant avec l'association Prévention MAIF et l'association Les étoiles des Pyrénées,
 - 2 simulations d'intervention suite à un accident avec le SDIS 65
 - un atelier deux-roues motorisé avec M. Moto départemental et les forces de l'ordre.
- M. le préfet est venu inaugurer la journée.

Lors du bilan de cette journée, le club a décidé de réitérer cette action en 2024.

- Les 2 roues-motorisées

Le 18 avril 2023, les ministères des armées, de l'Éducation Nationale et l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationale), ont organisé le **12^e rallye citoyen** dans l'enceinte du 35^{ème} régiment d'artillerie parachutistes de Tarbes. À cette occasion, 150 collégiens ont participé à des ateliers de sensibilisation destinés à promouvoir l'esprit de défense et à développer la notion de citoyenneté. Le bureau de la sécurité routière était présent sur les thèmes regroupant les déplacements en vélo, en trottinette et en deux roues motorisées et organisé avec la projection de vidéos, quiz et discussions avec un focus sur les équipements obligatoires et le respect du code de la route.

Cet atelier a été dupliqué lors de la venue d'une vingtaine de jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre des cadets de la République.



3 journées de perfectionnement moto ont été organisées par M. Moto départemental en partenariat de l'auto-école « Tournay à Gauche, Tournay à Droite » et un IDSR les 21 mai, 17 juin et 10 septembre 2023.



Ces 3 journées ont été très appréciées de l'ensemble des motards qui ont pu évoluer sur un plateau de maniabilité sous la vigilance et les conseils de la monitrice. Un passage en salle a par la suite permis d'évoquer l'accidentalité des 2RM, l'équipement et la protection du motard avec le déclenchement d'une veste airbag et les trajectoires de sécurité avec une séance de mise en application sur route l'après-midi.

Enfin, M. Moto départemental a participé avec un atelier équipement à la 5^{ème} rencontre motocycliste organisée le 4 juin 2023 par l'EDSR du Groupement de Gendarmerie des Hautes-Pyrénées.

- Les modes doux



Le stand de « La route se partage » est déployé comme chaque année à l'occasion du Tour de France masculin le 6 juillet et du Tour de France féminin le 29 juillet 2023. A chaque date, c'est une équipe de 6 personnes dont des IDSR qui ont pu sensibiliser le grand public très attentif à tous les conseils dispensés. Près de 900 personnes ont pu répondre au quizz sur le partage de la route et s'informer des évolutions de la réglementation. Le stand a notamment accueilli l'école de cyclisme Tarbes Cyclisme Compétition. Tous les participants ont pu repartir avec de nombreux goodies : porte-clés réfléchissants, brassards, bidons de vélo, quiz les incollables pour les enfants, maillots de vélo LRSP...

Cette action a pu être reconduite lors de la fête du sport à Soues en complément du déploiement de la piste vélo. Ce sont 150 enfants qui ont pu s'exercer tout au long de la journée et réviser la signalisation et les règles du code de la route.





Lors du changement d'heure, début novembre, le bureau de la sécurité routière s'est associé à la police nationale et à la gendarmerie pour réaliser 11 actions de sensibilisation dans différents lieux stratégiques de Tarbes, Séméac, Aureilhan et Vic en Bigorre. Les cyclistes en défaut d'éclairage étaient d'abord arrêtés par les forces de l'ordre pour un rappel des règles. Ils étaient ensuite orientés vers l'équipe afin d'être sensibilisés sur les conséquences d'un mauvais éclairage. Les contrevenants sont repartis avec quelques conseils, des bracelets rétro-réfléchissants et un kit d'éclairage.

Cette action a été relayée dans la presse locale.

- Les jeunes

Plusieurs journées de sécurité routière ont été mises en place dans les collèges et les lycées avec nos partenaires habituels : Prévention Maif, Prévention Routière, Les Étoiles des Pyrénées, Vie Libre, la gendarmerie ou la police nationale et nos IDSR Katy Quiguer et Benoit Perez :

- le lycée Lautréamont de Tarbes les 13 avril, 11 et 14 septembre pour 228 élèves représentant l'ensemble des secondes professionnelles et les premières années de CAP
- le lycée Jean Dupuy de Tarbes les 14 et 15 décembre avec 340 élèves pour l'ensemble des élèves de seconde
- le lycée L'Arrouza de Lourdes le 12 septembre pour 76 élèves de seconde
- le lycée Pierre Mendès France de Vic en Bigorre pour 78 élèves le 21 novembre
- le collège Jean Jaurès de Maubourguet le 17 mars pour 52 élèves de 5ème et de 3ème
- le collège Pyrénées de Tarbes les 4 et 11 avril, 23 mai et 1^{er} juin pour les 544 élèves
- le collège Pierrefitte le 11 mai pour 54 élèves de 6ème et de 5ème
- le collège Val d'Arros de Tournay le 30 mai pour 60 élèves de 3ème.

- L'alcool et les stupéfiants

Du 9 au 12 mars 2023, la préfecture a installé son stand de sécurité routière au traditionnel salon régional de l'agriculture de Tarbes. Assistés de plusieurs bénévoles (IDSR), les agents du bureau de la sécurité routière ont sensibilisé de nombreux visiteurs aux risques liés à l'alcoolémie au travers de divers dispositifs : tapis alcool et lunettes de



perturbation, éthylotest électronique, valise alcool, participation à un quiz, distribution de flyers et de goodies. En soirée, l'association les Étoiles des Pyrénées, partenaire de la Préfecture, prenait le relais pour donner la possibilité aux visiteurs de tester leur alcoolémie avant de reprendre la route. Cette collaboration a permis de toucher plus d'un millier de personnes sur la durée du salon.

Le bureau de la sécurité routière était présent lors de la deuxième journée prévention santé sur le campus universitaire de Tarbes le 27 septembre. Une centaine d'étudiants a pu bénéficier d'informations sur les doses d'alcool et tester les lunettes de simulation alcool et cannabis avec le circuit pédagogique. Le bureau accompagné d'une personne du CAARUD a également été sollicité par le bureau des étudiants de l'école d'ingénieur de Tarbes (ENIT) le jeudi 9 novembre pour sensibiliser une vingtaine d'étudiants dont les membres du BE sur l'alcoolisation, ses risques, ses conséquences et comment gérer les situations délicates.

b. Les élus référents de sécurité routière

Afin d'animer ce réseau, le bureau de la sécurité routière a initié en 2021 la publication d'une gazette des élus référents sécurité routière. Ainsi, en 2023 ce sont 2 publications qui ont été diffusées à l'ensemble des communes du département et leur élu référent faisant état de la promotion d'actions de sensibilisation à mettre en place sur leur commune ainsi que des rappels sur les règles de signalisation ou d'aménagements de sécurité routière (cf. documents en annexe).

c. Le dispositif Label Fête

Le comité Label Fête permet de mettre en place des actions de prévention lors des soirées festives dans les communes qui le souhaitent. Pour cela, soit une association assure une présence en soirée, soit le comité des fêtes s'organise et l'État lui prête du matériel et le finance pour un montant maximum de 800 €.

En 2023, 10 dossiers dont 3 nouveaux comités des fêtes ont été déposés pour un montant de subvention global de 5 360 € et le prêt de matériel (éthylotest électronique et chimiques, affiches) La subvention a également servi à financer dans certains cas un taxi pour ramener une trentaine de personnes chez elles ou un bus dans le cadre d'un festival. (cf. bilans en annexe du comité des fêtes d'Avezac et Bramevaque) Près de 500 personnes ont été dépistées pendant l'été lors des fêtes de villages et près de 200 personnes ont pu bénéficier d'un moyen de transport gratuit pour rentrer chez elles.

d. Bilan des interventions des associations

Les associations suivantes : prévention MAIF, prévention routière, les étoiles des Pyrénées, la FFM65, la compagnie POCPOC, vie libre, wimoov et l'association d'aide et de soutien aux victimes sont les partenaires privilégiés de la coordination départementale.

En 2023, le PDASR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 56 662 € répartis comme suit :

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre de jours d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Montant attribué pour financer ces actions
Le risque routier professionnel	27,3 %	3	800	2,7%
Les deux roues-motorisés	27,8 %	7	620	12,6 %
Les conduites à risque	74,8 %	65	6 000	34,8 %
Les modes doux	35,0 %	60	9 000	27,0 %
Les seniors	27 %	16	360	14,1 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	31 %	3	260	5,2 %

* Les pourcentages du tableau sont calculés par rapport aux accidents pour lesquels le contrôle a été effectué.

- Les substances psychoactives

L'association « Les étoiles des Pyrénées » est une association très impliquée dans la prévention alcool et stupéfiants en milieu festif dans le département.

Elle était présente sur le site de l'Arsenal 3 nuits par semaine jusqu'au mois de mai. Entre 5 et 7 bénévoles ont sensibilisé de 23 h à 6 h les jeudis, vendredis et samedis soir. Sur l'année, l'association a dépisté 503 personnes dont 72 % étaient positives sur le site.

Elle était également présente lors des grands rassemblements festifs du département tel que :

- le gala de l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes où elle a pu dépister 219 personnes dans la soirée dont 42 % étaient positives,
- les Casetas de Tarbes avec 279 personnes dépistées pour 61,3 % de positives,
- le salon régional agricole de Tarbes avec 564 personnes dépistées pour 51,6 % de positives

L'association Vie Libre « soif de s'en sortir », dont les témoignages sont toujours très appréciés, est également un partenaire incontournable en matière de prévention dans les collèges et les lycées.

- Les jeunes

En écoles primaires :

L'association Prévention MAIF est intervenue dans 11 écoles et centre aérés et a sensibilisé 17 classes (862 élèves) sur le piéton et le vélo et l'association Prévention routière dans 16 écoles et centres de loisirs pour sensibiliser sur le vélo 26 classes (636 élèves).



La compagnie POCPOC a déployé son spectacle « Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller » avec un focus sur la traversée piétonne, le port de la ceinture... 10 établissements soit 976 élèves ont été sensibilisés. Un travail a été entamé avec les services de la DSDEN pour sensibiliser de nouveaux établissements dans tout le département.

En collège, lycée et CFA :

La prévention s'élargit en reprenant les thèmes du 2RM, de l'alcool, des stupéfiants en sus du code de la route. L'association Prévention MAIF est intervenue dans 8 établissements (4 collèges, 4 lycées) soit 34 classes et 817 élèves. L'association Prévention routière est intervenue auprès de 1105 élèves (8 établissements dont 2 lycées, 5 collèges et une mission locale). Les associations Vie Libre et les Étoiles des Pyrénées sont également intervenues dans certains de ces établissements.

La FFMC est intervenue dans 14 classes (420 élèves) de 5^{ème} de 3 collèges tarbais et lourdais pour sensibiliser aux problématiques de la conduite en 2RM et le port des équipements obligatoires et recommandés.

- Les seniors

337 seniors du département ont pu bénéficier de 16 journées de sensibilisation menées par les 2 associations Prévention MAIF et Prévention routière avec l'intervention d'une auto-école pendant 30 minutes qui a pu rappeler les conseils de conduite. Prévention routière était également présente au salon des seniors de Tarbes, Prévention MAIF quant à elle était présente sur de nombreuses actions lors de la semaine bleue.

- Les deux roues motorisées

La fédération des motards en colère des Hautes-Pyrénées a organisé 3 journées d'action « relais calmos » au col du Soulor le 25 juin, au col du Tourmalet le 30 juillet et au col d'Aspin le 10 septembre. Près de 500 motards ont pu s'arrêter pour bénéficier de quelques conseils sur la route et pour se restaurer. Elle a également sensibilisé de nombreux motards étrangers (espagnols, allemands, hollandais, danois, italiens et anglais) au code de la route français.



- Autres

L'association Prévention MAIF a mené des actions en entreprise lors de la semaine de la sécurité routière au travail avec la sensibilisation de 80 personnes employées au centre commercial du Méridien à Ibos. Elle est également intervenue au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour sensibiliser 8 personnes.

e. Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt

Le matériel mis à disposition des associations et de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention routière fait l'objet de diverses demandes.

La piste vélo a fait l'objet de 5 emprunts notamment dans le cadre du « Savoir Rouler à Vélo ». La valise alcool a été empruntée 9 fois, un des éthylotests électroniques est resté en prêt une bonne partie de l'année auprès de l'association « Les étoiles des Pyrénées » pour

leur intervention à l'Arsenal. L'autre éthylo-test a fait l'objet de 6 emprunts tout comme le tapis alcool. Le casque moto montrant sa composition ainsi que le blouson airbag ont été prêtés pour ses interventions en collège à la FFMC.

Par ailleurs, le bureau de la sécurité routière a également prêté des radars pédagogiques aux communes d'Espèche et Sazos pendant près de 3 mois chacune afin d'inciter les usagers à modérer leur vitesse.

4. Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2024

L'appel à projet 2024 a été lancé en décembre 2023. Le dépôt des dossiers était clos fin janvier 2024. 19 dossiers ont été déposés, 16 dossiers ont été jugés recevables. Le montant de l'enveloppe départementale pour effectuer les actions s'élève à 76 038€.

a. Les projets 2024 en régie ou accompagnés des partenaires

- Actions liées aux conduites à risques

Le salon régional de l'agriculture a été l'occasion de sensibiliser le grand public aux effets de l'alcool au volant en déployant la piste alcool et la valise alcool avec plus de 800 personnes sur 4 jours.

Le comité Label fête sera réitéré pendant l'été 2024

Le bureau de la sécurité routière poursuit son travail de coordination pour organiser des actions dans les collèges et dans les lycées sur les thèmes : alcool, stupéfiants, distracteurs et partage de la route. Des opérations ont déjà eu lieu au collège de Maubourguet le 29 mars, au collège Pyrénées de Tarbes pour l'ensemble des classes sur 4 journées de mars à mai 2024, au lycée de Lautréamont le 29 avril et au collège de Saint Laurent de Neste le 14 mars. D'autres actions sont programmées à la rentrée de septembre.

Une alternative à l'amende a pu être organisée le 16 mars au centre de rééducation de l'hôpital de Bagnères de Bigorre en coordination avec les forces de l'ordre et Madame la procureure de la République.

L'association Prévention Routière prévoit d'intervenir auprès de 500 collégiens, lycéens et CFA grâce à leur kit pédagogique Mobiligo, l'atelier « Vélo 10 erreurs », le support « Route et Prévention » accompagnés sur demande d'ateliers Simulateurs 2RM, Testochoc, Parcours alcoolémie/stupéfiants et la valise alcool. Des animations flash à la sortie des lycées sur l'éclairage et la visibilité en 2RM ou sur les risques du piéton sont également prévues.

Cette année, pour la première fois, la coordination développe un projet d'Escape Game intitulé « Retour de soirée » avec le réseau Canopé à destination des élèves de collèges et de lycées.

Le 29 juin, la coordination a programmé un village de sécurité routière à destination du foyer des jeunes travailleurs sur les thèmes de l'alcool et du partage de la route.

- Actions liées aux 2 roues-motorisées

Plusieurs actions sur les 2 roues-motorisées sont programmées ou déjà réalisées par Monsieur moto départemental et la coordination dans l'année :

- une intervention le 17 janvier aux cadets de la défense,
- une intervention auprès de collégiens au rallye citoyen le 28 mars,
- 3 journées « reprise de guidon » en lien avec une auto-école du département les 21 avril, 23 juin et 8 septembre 2024.

La FFMC est intervenue auprès de 400 élèves de 3 collèges du département. Elle réitérera son « relais calmos » sur le col d'Aspin, sur le col du Soulor, à Aragnouet et sur la zone Kennedy de Tarbes pendant l'été.

- Actions en lien avec les jeunes

Une sensibilisation des jeunes engagés du 35^{ème} RAP et du 1^{er} RHP de Tarbes sont en cours de préparation sur les thèmes de la vitesse, du port de la ceinture, de l'alcool au volant et des équipements en deux roues motorisés.

La journée santé sur le campus universitaire devrait se maintenir en octobre.

- Actions en lien avec les modes doux

La coordination sera présente au départ du Tour de France 2024 à Loudenvielle le 14 juillet 2024. Cette action est un rendez-vous incontournable dans le département pour sensibiliser le plus grand nombre sur le partage de la route.

La compagnie POCPOC poursuit son action de sensibilisation sur le thème de la traversée piétonne et du port de la ceinture en voiture. 13 spectacles sont programmés dans 13 établissements scolaires sur les mois d'avril et de mai.

Les primaires seront sensibilisés par l'association Prévention MAIF. L'association Prévention Routière va déployer son action Mobilipass pour les enfants du CP au CM2 pour une cible programmée de 2000 élèves.

Les actions de sensibilisation aux ports des éclairages sur les vélos et les trottinettes au changement d'heure en novembre va se poursuivre en lien avec la police municipale de Tarbes, la police nationale et la gendarmerie.

- Actions en lien avec le risque routier professionnel

Le club organise le second village du risque routier professionnel dans le cadre de la semaine de la sécurité routière au travail le 30 mai à la CACG de Tarbes. Il a également décidé d'organiser une soirée « conférence » en septembre / octobre à destination des chefs d'entreprise.

b. Le financement des actions 2024

Le financement des dossiers se reporte comme suit :

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	Communication sur facebook du village du risque routier professionnel	Mai 2024	Tarbes	5000 personnes	ASMT

Pour un montant global accordé de 1 000€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
CONDUITES A RISQUES : Alcool, Stupéfiant, vitesse, refus de priorité, distracteurs	Prévention en milieu festif	toute l'année	département	2000 personnes	Les étoiles des Pyrénées
	Sensibilisation alcool milieu festif et sportif	toute l'année	département	500 personnes	Vie Libre
	Forums et actions grand public	toute l'année	département	600 personnes	Prévention routière
	Education routière auprès des jeunes	toute l'année	département	500 élèves	Prévention routière
	Escape game retour de soirée	mars à décembre 2024	département	200 élèves	CANOPE
	Réduction des risques et des dommages	toute l'année	département	1800 personnes	Addictions France

Pour un montant global accordé de 11 660€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES DEUX ROUES MOTORISEES	2 roues nouvelles conduites	avril à juin 2024	Tarbes	15 jeunes	APS 65
	Education routière jeunesse	2024	Collèges et lycées du département	700 élèves	FFMC
	Relais Calmos	mai à septembre 2024	3 cols pyrénéens + Tarbes	600 motards	FFMC

Pour un montant global accordé de 10 379€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES MODES DOUX : Piétons – Cyclistes – EDPM	Trottiner en toute liberté sans se faire écrabouiller	avril à juin 2024	écoles maternelles et primaires	1000 enfants	POCPOC
	Le petit tour de Bigorre	juin et juillet 2024	écoles primaires	800 élèves	USEP
	Éducation routière en primaire	toute l'année	écoles primaires	2000 enfants	Prévention routière
	Financement de vélos pour la réalisation d'actions de prévention	toute l'année	écoles primaires	450 jeunes	Police municipale de Tarbes

Pour un montant global accordé de 15 000€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES SENIORS	Actions seniors	2024	département	240 personnes	Association Prévention MAIF
	La bonne conduite seniors	2024	département	140 personnes	Prévention routière

Pour un montant global accordé de 6 100€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
AUTRES	Mon véhicule, la sécurité routière et moi	toute l'année	65	170 jeunes	Infodroits

Pour un montant global accordé de 2 660€

Sur 2024, le dispositif Label Fête sera réitéré. Le montant des subventions distribuées en année normale s'élève autour de 6 000 €. Actuellement, 3 comités des fêtes ou associations sont intéressées et devraient déposer un dossier dans les semaines à venir. Les dossiers sont à déposer avant le 15 septembre 2024.

IV. Annexes

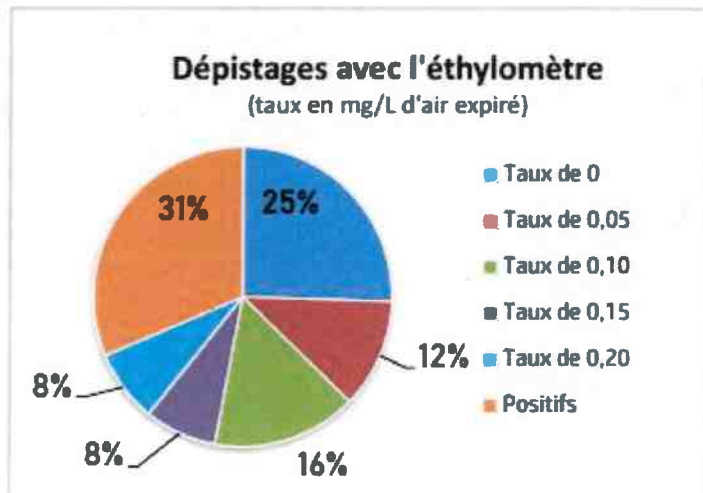
- Le bilan de l'action « Label Fête » du comité des fêtes d'Avezac,
- le bilan de l'action « Label Fête » du comité des fêtes de Bramevaque,
- Les 2 éditions de la gazette des élus référents de sécurité routière.



Bilan de l'action Label Fête

Fêtes d'Avezac – du vendredi 25 au mardi 29 août 2023

Cette année, l'action *Label Fête* à Avezac a permis d'effectuer 51 dépistages à l'éthylotest électronique, un nombre sensiblement identique à l'an passé (53). Pour la première fois, une équivalence entre le nombre de femmes et d'hommes venus se faire dépister peut s'observer (respectivement 27 et 24).



Parmi eux, 16 étaient **Positifs** ; 4 avaient un taux de 0,20 et 0,15 mg par litre d'air d'expiré ; 8 un taux de 0,10 ; 6 enfin avaient un taux de 0,05 mg/L d'air expiré. Contre 13 ayant un taux de 0. Si le delta entre l'âge des personnes dépistées est important (18 à 70 ans), la médiane de la série s'établit quant à elle à 27 ans.

À l'issue de ces dépistages, sur notre proposition ou spontanément, de nombreux *festayres* ont demandé à rentrer en Taxi. Cette année, ce sont 38 personnes, réparties dans 15 taxis, qui ont profité de l'opération « **Taxi Gratuit** » tout au long de ces fêtes. Un chiffre en légère baisse par rapport à l'an dernier, ce qui peut s'expliquer par une baisse globale de la fréquentation en raison d'une météo peu favorable, mais conserve le niveau de 2021 (30 personnes pour 11 taxis).

La subvention a totalement été utilisée. En effet, plus de la moitié de celle-ci a servi à régler la facture des taxis (590 €). Le reste ayant servi à financer : nos affichages au stand et à la buvette ; le cocktail sans alcool (« **Le Matel'0°** ») ; et les petits-déjeuners de notre partenaire « **Chez Félicat** ».

Comme chaque année, le « **Stand prévention** » a été un lieu d'écoute, de conseils et d'échanges pour tous nos *festayres*... Habités, ou non, de l'opération, les retours sont plus que positifs.

Action à renouveler !



Stand prévention

Affichages : « S'éclater/S'éclater », « Sam »,
« Taxi gratuit », « Alcootestez-vous »
Distribution de dépliants, alcootests, taxis,
lieu d'écoute et de conseils.



Dépistages

Vendredi Soir, dépistages à
l'éthylomètre au Stand Prévention.



Formation risque alcool

Jeudi 24 août, en présence
d'Olivier Dupuy.



BILAN BRAM'A'DUB 2023

MARCHÉ ARTISANAL ET SOUNDSYSTEM

INTERVENANT.E.S :

Philippe et Raphaël (Vie Libre 65)

Bénévoles de l'organisation : Béatrice, Élise,
Julien, Pierre

PUBLIC :

Diversité des publics venus en masse pour le marché et la soirée.
Environ 2000 personnes.

On y retrouve des locaux, des personnes venues pour la programmation musicale spécifique, touriste,...

L'ambiance fût tranquille et sans débordement.

Public qui connaît la manifestation et par ce fait le dispositif mis en place pour la seconde année.

L'approche est facilité par la position du stand et la déambulation des festivaliers.

La proposition de collations, de softs et de cafés en fin de soirée a permis de sensibiliser les personnes sur leur état et le danger potentiel de reprendre la route et en complément de proposer des éthylo-tests.

Grâce à la mise en place du camping, beaucoup de festivaliers avaient prévu de dormir sur place, environs 80 véhicules.

La mise en place de ce dernier nous a demandé d'investir dans la venue de toilettes sèches afin que les festivaliers puissent dormir sur le site de façon optimale.

MATERIEL :

MATERIEL	PRIS
Préservatifs externes	20
Préservatifs internes	5
Gels lubrifiants	10
Alcootests	50
Bouchons	32

- + de 100 bouteilles d'eau (0.25L) distribuées gratuitement
- + Distributions de part de saucisse, pain, biscuits, café et soft offerts en fin de soirée

POINTS POSITIFS :

Sensibilisations des organisateurs :

Modèle participatif : Les acteurs impliqués dans l'organisation se sont relayés lors du départ de l'association « Vie libre 65 » vers minuit jusqu'au départ des derniers festivaliers aux environs 3H.

L'expérience de l'année précédente a favorisé le contact et l'engagement dans la démarche notamment auprès des plus jeunes.

Mise à disposition d'un lieu adapté pour installer le stand de prévention : espace abrité et à l'écart du son.

Implication des organisateurs dans la démarche de prévention :

Le travail mis en amont avec l'association « Vie libre 65 » a permis de mettre en place un dispositif de prévention et de réduction des risques de qualité :

- Affichage et respect de la réglementation sur la vente d'alcool
- Arrêt de la vente d'alcool à 00H45 et fin de la soirée 02H15
- Affichage et respect des horaires de fermeture de la buvette
- Boissons non alcoolisées moins chères que les bières
- Mise en disposition de bouteilles d'eau gratuites
- Distribution de collations offertes en fin de soirée
- Incitation de rester dormir au camping

AXES D'AMÉLIORATIONS :

- Attrait du stand en le rendant plus visible et plus ludique (lumière, fanion, flyers, etc)
- Diffusion de plus d'annonce de prévention: Cette année 2023, elles ont été faite uniquement en fin de soirée
- Plus de matériels suite aux demandes des festivaliers : Casque pour les enfants, roule ta paille.....
- Demande de Philippe « Vie Libre 65 » d'une association sur cet événement avec « France Addiction » pour une meilleure efficacité de la prévention des risques liés aux drogues.

PERSPECTIVES :

Poursuivre le travail mis en place avec les associations « France addiction / Vie libre 65 » et la préfecture 65 pour la prévention des risques liées à l'alcool et aux drogues.

Ps: Nous avons un photographe sur place cependant nous nous apercevons, après recherche, qu'aucune photo du stand n'a été prise. Nous sommes désolés de ne pouvoir vous en fournir.



La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 5 - Mars 2023

Prévention jeunesse :

La prévention en matière de sécurité routière doit être faite dès le plus jeune âge, c'est pourquoi nous vous présentons notre partenaire : la compagnie POC POC et son spectacle : «**Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller**»

Il s'agit d'une pièce de théâtre de marionnettes où l'imaginaire, la poésie et l'humour rejoignent des situations concrètes du quotidien.



Ce spectacle permet de sensibiliser et d'éduquer les enfants dès leur plus jeune âge aux comportements fondamentaux de protection dans la rue, en voiture.

Le spectacle aborde les thèmes de la traversée piétonne sur un passage protégé, du feu tricolore, du déplacement sur les trottoirs, et du port de la ceinture de sécurité de façon ludique. Si votre école souhaite bénéficier de ce spectacle, n'hésitez pas à contacter le bureau de la sécurité routière. (âge maxi : 7 ans)

Si ce spectacle vous intéresse pour vos écoles, contactez-nous par mail :
pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr

Le Label Fête

Ce programme permet d'aider toute association ou comité des fêtes de votre commune à réaliser une action de sécurité routière lors de soirées festives.

Les organisateurs s'engagent à :

- choisir et former un référent local chargé du risque alcool
- organiser le stand de prévention : intervenants sur le stand ; gestion du matériel nécessaire ; mise en place d'un lieu dédié.
- communiquer sur le dispositif de prévention
- encadrer la vente de boissons alcoolisées
- gérer la fin de la fête



Une aide matérielle sera fournie à l'association. Nous mettons à disposition des éthylotests électroniques et chimiques, des affiches, une machine à cocktail pour réaliser des cocktails sans alcool.

Une aide financière peut être également demandée au comité « Label Fête » . Son montant ne dépassera pas 800€. Cette somme doit servir exclusivement à financer des boissons sans alcool, de l'alimentation diverse pour se restaurer sur place, la mise en place d'un système de transport...

Le dossier de demande est disponible sur notre site départemental www.securiteroutiere65.fr
Les prochaines commissions d'attribution auront lieu les 16 mai 2023 et 13 juin 2023. Merci de transmettre l'information notamment aux comités des fêtes de vos communes pour un dépôt des dossiers 10 jours avant les dates des commissions.



Réglementation : Qu'est-ce qu'une « Zone 30 » ?

La modération de la vitesse est une nécessité tant pour la sécurité routière que pour la qualité de vie.

Pour qu'elle soit comprise, acceptée et donc respectée, une zone limitée à 30km/h est un espace où coexistent les pratiques de la vie locale et la fonction de circulation, sans qu'aucune ne prenne le pas sur l'autre.

C'est un environnement urbain relativement dense et préférentiellement mixte (commerces et habitat) équipé de trottoirs, cette zone est fréquentée par de nombreux cyclistes ou piétons avec des aménagements de point de rencontre avec des bancs ou des zones végétalisées. Il est nécessaire d'avoir un aménagement global cohérent pour un partage de la voirie réussi et un respect de la vitesse.

La fiche n°35 du CEREMA – Modérer la vitesse en ville en développant les zones de circulation apaisée – définit la zone 30 idéale ainsi :

La zone 30 « idéale »

C'est un lieu de vie et non un simple lieu de passage pour les véhicules. Un dimensionnement au plus juste et équilibré des différents espaces permet la circulation de tous, en dégagant des espaces de vie, tournés vers les habitants et les usagers.

L'ajout de bancs, de mobilier, de végétation crée une ambiance plus conviviale, au sein de laquelle les cyclistes peuvent trouver les espaces de stationnement organisés dont ils ont besoin.

Le marquage des passages pour piétons est limité pour permettre une plus grande liberté aux piétons pour traverser.

La zone 30 est finalement une rue banale en ville.

Préfecture - bureau de la sécurité routière

Contacts : pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr ou 05 62 56 63 25

www.securiteroutiere65.fr

La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 6 - Octobre 2023

Nouvelle réglementation pour les EDPM (engins de déplacement personnel motorisés) :

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTTELETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps

Casque

1 PERSONNE **-14**
14 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT **TROTTOIRS INTERDITS**

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H
(MAX CONSTRUCTION OU MAX BRIDAGE)

Avertisseur sonore

Système de freinage

Catadioptres arrière et latéraux

Feux de position avant et arrière

FRANCE

Depuis l'entrée en vigueur du récent décret n° 2023-848 du 31 août 2023 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés, certaines sanctions ont été renforcées dont notamment l'amende forfaitaire pour circulation sur une voie interdite rehaussée de 35€ à 135€ et l'âge minimum de conduite des EDPM de 12 à 14 ans.

Pour rappel, l'article R. 412-43-1 du code de la route prévoit - par principe - **l'interdiction de rouler hors agglomération** avec un engin de déplacement personnel motorisé (EDPM), **sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables**.

Toutefois, par dérogation, le gestionnaire de voirie peut l'autoriser hors agglomération sur les routes dont la vitesse est *inférieure ou égale à 80 km/h* « par décision motivée » sous réserve que :

- l'état et le profil de la chaussée ainsi que les conditions de trafic le permettent,
- les usagers respectent les règles de sécurité associées mentionnées au IV du même article (port d'un casque...)

Action de prévention : sensibilisation à l'éclairage en période de changement d'heure

Des actions de prévention pour l'éclairage et les équipements obligatoires et recommandés peuvent être mises en place par le bureau de la sécurité routière et des transports de la préfecture en partenariat avec les services de police municipale s'il y en a. En effet le manque d'éclairage des usagers vulnérables est un problème encore plus prégnant en cette période de changement d'heure notamment aux abords des écoles, collèges ou lycées.

Merci d'adresser vos demandes par mail : pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr

Rappel sur la réglementation des équipements hivernaux

À compter du 1^{er} novembre 2023 et jusqu'au 31 mars 2024, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien).

L'arrêté et le zonage précis des Hautes-Pyrénées sont accessibles sur notre site <http://www.securiteroutiere65.fr/index.php?page=fiche&id=1000000040>

Le ministère a diffusé une information générale avec les zonages de l'ensemble des massifs. Retrouvez cette information sur : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux>

Nouveauté sur le site sécurité routière 65 : une section dédiée aux ERSR :

Toutes les gazettes des élus référents de sécurité routière ainsi que des fiches d'informations réglementaires sont disponibles sur le site internet www.securiteroutiere65.fr rubrique ACTIONS DE PRÉVENTION / Les élus référents sécurité routière (ERSR).

Préfecture - bureau de la sécurité routière

Contacts : pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr ou 05 62 56 63 25

www.securiteroutiere65.fr

Contact

Bureau de la sécurité routière
et des transports
4 Place Charles de Gaulle
65000 Tarbes
Tèl : 05.62.56.65.65
www.hautes-pyrenees.gouv.fr
www.securiteroutiere65.fr